CACES R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1B gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m) et catégorie 3

Certifiante | Formation continue

Réf. : 2101664F — Mise à jour : 16 février 2026

Organisme responsable : **FORMASECO**

Présentation de la formation

Objectifs

Conduire et utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 8) que pratiques (de 9 à 11)

- 1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, …).
- 2. Connaitre la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- 3. Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- 4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- 5. Connaitre et maitriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- 6. Connaitre et maitriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- 7. Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- 8. Connaitre et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- 9. Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot.
- 10. Effectuer et maitriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- 11. Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Programme

1 - Théorie

- Les éléments de réglementation,
- Les différentes catégories de chariots, La composition des chariots, la transmission et le système hydraulique
- Les plaques de charges
- Les instances et organismes de prévention
- Rôle et responsabilité du conducteur de chariot
- Statistiques d’accident du travail

- Les différents pictogrammes
- L’entretien des chariots

2 – Pratique

Catégorie 1 :

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste
- Circuler à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
- Prendre et déposer au sol une charge palettisée, Effectuer le chargement et le déchargement d’un camion ou d’une remorque par l’arrière à partir d’un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité)
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

Catégorie 3 :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste, Exercices de circulation sur sol plat et sur un plan incliné
- Prendre et déposer une charge au sol, Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
- Effectuer la mise en stock et déstockage d’une charge à tous les niveaux d’un palettier jusqu’à une hauteur de 4
- Assurer le chargement et déchargement latéral d’une remorque depuis le sol.
- Effectuer la prise, le transport et la dépose d’une charge longue
- Effectuer les opérations de maintenance du matériel

3 - Évaluation des Connaissances

Test théorique et pratique selon la recommandation R389 de la CNAMTS. La formation correspond au point B de l’article 3 de l’arrêté du 2 /12/98 et ne vous dispense pas en tant que chef d’établissement de délivrer une autorisation de conduite aux personnes concernées, après avoir vérifié leur aptitude médicale à la conduite de l’équipement en amont de la formation, vérifiée par votre médecin du travail (point A) et leur connaissance des lieux et des instructions particulières à respecter sur le site d’utilisation, dont le plan de circulation obligatoire (point C).

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	**Sans niveau spécifique**

Liste des certifications

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 1B gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)
Code RS : 6867

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 chariots de manutention automoteurs à conducteur porté catégorie 3 chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes)
Code RS : 6869

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2156589S	Présentiel	MELLAC	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #2101664F